

35-114

Décret n° 95-134 du 2 Août 1995
portant nomination de Monsieur BIZONGO Anatôlo
Désiré en qualité de Directeur du Contrôle
Technique au Bureau de Contrôle du Bâtiment
et des Travaux Publics.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Construction ;

Vu la loi n° 024-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut
général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 040-86 du 19 mars 1986 portant création du Bureau de
Contrôle du Bâtiment et des Travaux Publics ;

Vu le décret n° 91-121 du 28 décembre 1991 portant attributions et
organisation du Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de
l'Urbanisme ;

Vu le décret n° 87-708 du 30 décembre 1987 portant organisation et
attributions de la Direction Générale du Bureau de Contrôle du Bâtiment et
des Travaux Publics ;

Vu le décret n° 87-35 du 16 juin 1987 approuvant les statuts du
Bureau de Contrôle du Bâtiment et des Travaux Publics ;

Vu le décret n° 82-585 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées
aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 janvier 1995 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 janvier 1995 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

D E C R E T :

Article premier : Monsieur BIZONGO (Anatôlo-Désiré), Ingénieur des Travaux
Publics, est nommé Directeur du Contrôle Technique au Bureau de Contrôle du
Bâtiment et des Travaux Publics en remplacement de Monsieur NGANGULA André-
Ernest appelé à d'autres fonctions.

.../...

